

AVIS DE CREATION

DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de OTA

Date de l'acte : 19 mai 2025

Suivant acte reçu par Maître Dominique ALEXANDRE , notaire à VICO (Corse du Sud) Cours Paul Fontana, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de :

- M. Jean DUCHAUD, Entrepreneur, dt à OTA (20150) Route de Calvi PORTO, né à OTA (20150), le 15 juillet 1955, célibataire.

- M. André Augustin DUCHAUD, Cadre technique fédéral, dt à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200) Résidence "Pietraserena", né à TAZA (MAROC) le 17 avril 1958, célibataire.

-M. Guillaume DUCHAUD, retraité, époux de Mme Chantal Marie Lucie VANIER, dt à CELLETTES (41120), 11 rue des Aulnaies, né à OTA (20150), le 18 août 1953, marié à la Mairie de BLOIS (41000), le 1^{er} avril 1978, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, décédé à SAINT CYR SUR LOIRE (37540), le 12 février 2025, est le troisième ayant droit de Mademoiselle Blanche PAPADACCI.

Ayants-droit de Mademoiselle Blanche Marie Xavière PAPADACCI, en son vivant retraitée, dt à AJACCIO (Corse du Sud), 3 rue Cymos, née à PIANA (20115), le 5 décembre 1931, célibataire, décédée à AJACCIO (20000), le 17 janvier 2021.

Désignation

A OTA (CORSE-DU-SUD) 20150 Lieu-dit Piazza di Benedetti,
Moitié indivise de jardin.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	717	Piazza Alla Chiesa	00 ha 01 a 20 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyée à l'adresse mail suivante : alexandre.vico@20012.notaires.fr.

Pour avis
Maître Dominique ALEXANDRE
Notaire Associé

